

Bayonne, le 24 décembre 2015

Institution Adour
Dossier suivi par Marie BAREILLE
adouraval@institution-adour.fr

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Adour aval

Commission QUALITE DE L'EAU du 17 décembre 2015
à 10h à Bayonne

Relevé de conclusions

Rappel de l'ordre du jour :

- Rappels sur le SAGE et le rôle de la commission
- Présentation des éléments de connaissance et des enjeux pressentis sur la qualité de l'eau et discussions
- Etudes complémentaires possibles : analyse socio-économique

Liste des personnes présentes : *Cf. liste d'émargement jointe*

Diaporama projeté en séance : *Cf. présentation jointe*

✓ Introduction

Madame Dequeker, présidente de la commission « qualité de l'eau », introduit cette première réunion. Elle rappelle que la CLE du SAGE Adour aval a été constituée par un arrêté préfectoral le 7 septembre 2015 et que la réunion d'installation s'est tenue le 9 octobre. Lors de cette réunion, la CLE a décidé de constituer 4 commissions thématiques, dont la commission « qualité de l'eau », pour travailler plus en détails sur ces sujets, en associant également des membres extérieurs à la CLE.

✓ Rappels généraux sur le SAGE et le rôle de la commission

Cf. diaporama joint

Marie Bareille rappelle l'historique du travail mené depuis plus de 3 ans sur le territoire Adour aval et l'organisation de la concertation pour le SAGE. Elle présente les 4 commissions thématiques et les sujets que chacune d'elles abordera.

Elle précise bien le rôle des commissions qui est de travailler plus en détails sur les thématiques dédiées. Leur plus-value est de pouvoir élargir la concertation à des structures non membres de la CLE. Les commissions peuvent être forces de proposition pour la CLE, qui reste l'instance de décision et de validation pour toutes les étapes du SAGE.

Marie Bareille indique que l'objectif de cette première réunion est de présenter et discuter les éléments de connaissance déjà disponibles sur la qualité de l'eau au sens large et les enjeux pressentis. Il convient de les compléter, corriger, discuter, afin que la CLE puisse travailler sur l'état des lieux du SAGE et le formaliser en 2016.

Synthèse des discussions

Une question est posée sur la masse d'eau du panache de l'Adour et son découpage. Une partie de la masse d'eau avait déjà été intégrée au SAGE Côtiers basques préexistant. La réglementation ne permet pas le chevauchement de 2 périmètres de SAGE, donc la masse d'eau du panache de l'Adour est incluse en partie dans le périmètre du SAGE Adour aval (et pour l'autre partie donc dans le périmètre du SAGE Côtiers basques). Les enjeux de l'eau sur cette masse d'eau seront bien considérés dans le SAGE.

✓ Présentation des éléments de connaissance et des enjeux pressentis

Cf. diaporama joint

• Enjeux de la DCE

Marie Bareille présente les 19 masses d'eau superficielles de la DCE sur le périmètre du SAGE ainsi que les états écologiques et chimiques et les échéances fixées par la DCE pour atteindre le bon état.

Synthèse des discussions

Il est précisé que le nouvel état des lieux du SDAGE introduit une nuance dans l'état chimique des masses d'eau : certaines substances qualifiées d'ubiquistes ne sont plus prises en compte pour fixer l'échéance d'atteinte du bon état chimique, du fait de leur caractère persistant ou omniprésent dans l'environnement et de l'impossibilité de les traiter pour atteindre le bon état. Le TBT qui déclassé la masse d'eau « estuaire Adour aval » en mauvais état est considérée comme une substance ubiquiste. Aussi, l'échéance de bon état, hors données du TBT, est maintenue à 2015 → à préciser dans l'état des lieux.

Le bon état écologique et le très bon état chimique de la masse d'eau du panache de l'Adour suscitent quelques doutes. Une expérience avait été menée avec des moules dans cette masse d'eau pour mesurer d'éventuels polluants → à récupérer pour l'état des lieux.

Le peu de masses d'eau classées pour leur état chimique est mis en évidence et témoigne d'un manque important de connaissances, qui doit être souligné.

Une étude est en cours par l'Agence de l'Eau sur le mercure et les TBT sur l'estuaire de l'Adour.

Un programme de recherche « Micropolit » va être engagé en 2016 par l'UPPA sur une durée de 6 ans. L'Adour sera un des sites ateliers retenus. Ce programme de recherche visera à mesurer

notamment les substances prioritaires de la DCE et les substances émergentes. Ceci permettra d'améliorer les connaissances sur l'Adour.

- **Enjeux sur les eaux de baignade**

Marie Bareille présente les zones de baignade situées dans le périmètre du panache de l'Adour, leur classement au regard de la nouvelle directive eau de baignade, les problématiques de qualité existantes en temps de pluie notamment, l'influence de l'Adour et des émissaires locaux, etc.

Synthèse des discussions

Les suivis de bactériologie réalisés depuis plusieurs années confirment le bruit de fond chronique et assez élevé en bactériologie dans l'Adour et ses affluents. Son origine n'est pas connue précisément, elle résulte à la fois de rejets ponctuels (STEP ou autres déversoirs...) et d'apports plus diffus dans l'environnement (élevage par exemple...). L'étude de Ginger de 2009 a essayé de recenser et hiérarchiser des rejets de bactériologie. Ces données devront cependant être considérées avec précautions car elles ne sont plus forcément à jour.

Des travaux vont être menés prochainement sur l'estuaire pour essayer d'identifier l'origine humaine ou animale de la bactériologie dans le milieu.

Une zone d'autoépuration avait été supposée dans le cadre de l'étude 2000-2003 sur l'estuaire de l'Adour. Elle n'est pas ou plus forcément confirmée actuellement (notamment dans les derniers travaux de l'OEA). Un programme de recherche Biosweep démarrera en 2016 par l'UPPA et travaillera sur ce sujet en particulier.

Des études vont être engagées par l'ACBA pour réaliser à terme un modèle prédictif de la qualité des eaux de baignade des plages d'Anglet. Cette étude inclura l'Adour.

Il est précisé que la plage de la Barre est classée en bonne qualité au regard de la directive eau de baignade mais le risque de déclassement en qualité insuffisante est fort.

Enfin, l'interdiction de la baignade sur la plage de la petite mer à Tarnos est regrettée par certains acteurs.

- **L'assainissement collectif et non collectif**

Marie Bareille présente les acteurs compétents, les systèmes d'assainissement existants, etc.

2 stations d'épuration présentent des non-conformités, mais des projets sont à l'étude ou en travaux très prochainement par les collectivités compétentes.

Concernant les réseaux, l'enjeu majeur qui semble ressortir est la gestion du temps de pluie. La connaissance de l'état des réseaux, jusqu'aux branchements privés en réseau séparatif, semble être la clé pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Concernant l'assainissement non collectif, leur impact global est plus diffus et le sujet est plus complexe à aborder. Un enjeu qui semble ressortir concerne la mise en œuvre effective des réhabilitations par les particuliers lorsqu'un système est contrôlé comme non conforme.

Synthèse des discussions

Des incidents récents sont mis en évidence sur le secteur estuarien, pour la STEP de Tarnos en particulier. Un rejet contenant notamment des hydrocarbures est évoqué dans un premier temps. L'origine de ce rejet n'a a priori pas pu être identifiée. Ensuite, des déversements ponctuels exceptionnels auraient eu lieu, mais en quantités tout de même limitées, lors d'une opération de maintenance sur la STEP. Il est nécessaire de contacter directement le SYDEC, gestionnaire de la STEP, si plus d'éléments de réponse sont attendus.

L'évolution du régime des pluies qui est évoqué comme un élément générant des problèmes pour la bonne gestion des systèmes d'assainissement est évoquée. Des éléments chiffrés et concrets

seraient souhaitables dans l'état des lieux du SAGE. Météo France prévoit la mise en place d'un dispositif de connaissance et de prédiction à l'échelle du golfe de Gascogne. Des éléments fiables seront peut être disponibles par ce biais.

L'enjeu des produits utilisés par les consommateurs eux-mêmes est mis en évidence (cosmétiques, détergents, médicaments, etc.) comme une source de nouveaux polluants que les systèmes d'assainissement ne peuvent pas forcément traiter. Une station de mesure des résidus médicamenteux suivie par l'IFREMER existe sur l'Adour. De plus, le projet Explor mené par l'UPPA sur l'Adour a permis de mesurer un certain nombre de ces molécules et d'apporter un début de connaissance sur l'Adour → données à récupérer pour l'état des lieux.

- L'eau potable

Marie Bareille présente les captages existants dans le périmètre du SAGE et à proximité. Il est bien précisé que la distribution d'eau potable dépasse les limites hydrographiques fixées pour le SAGE. Les enjeux majeurs sur la ressource disponible pour l'eau potable se situent sur le captage de la Nive (hors périmètre SAGE) et sur les captages d'Orist où des problèmes de qualité des eaux brutes liés à la présence de produits phytosanitaires sont identifiés. Un autre enjeu important sera celui des interconnexions de réseaux, qui nécessiteraient d'être mises en cohérence à une échelle élargie avec une vision prospective de long terme à développer.

Synthèse des discussions

Une interconnexion entre le SMUN et le captage d'Ondres exploité par le SYDEC a été mise en place récemment. Une crainte est exprimée sur le fait que des captages d'eau en nappe par l'entreprise CELSA sont autorisés sur le même secteur. Il conviendra de vérifier les ressources et les volumes concernés par ces différents prélèvements et de s'assurer qu'il n'y ait pas concurrence entre les usages.

Concernant l'enjeu d'eau potable sur les captages d'Orist, il est précisé que les agriculteurs du bassin versant du Lespontès sont regroupés depuis plusieurs années pour travailler à la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Les quantités utilisées sur le secteur ont été réduites d'environ 30%.

- Les activités socio-économiques

Concernant l'agriculture, Marie Bareille évoque les filières principales pratiquées sur le territoire et leurs impacts possibles sur les milieux aquatiques (eutrophisation, pollution par les produits phytosanitaires, apports bactériologiques, etc.).

Concernant l'activité industrielle, les établissements les plus possiblement impactants pour l'eau ont été recensés : établissements redevables à l'Agence de l'Eau et ICPE soumises à autorisation avec auto surveillance sur l'eau. Ces établissements sont majoritairement concentrés sur l'agglomération et la zone industrielle à l'aval. Un enjeu particulier est évoqué : celui de l'assainissement des eaux usées, industrielles et pluviales sur la zone industrialo-portuaire.

Pour ces deux activités et leurs impacts éventuels sur l'eau, l'influence des bassins limitrophes (Adour amont, Gaves, Bidouze, Nive) est aussi rappelée et devra être mise en évidence.

Synthèse des discussions

Concernant l'élevage et les éventuels impacts qu'il peut avoir sur la qualité bactériologique de l'eau, il est tout de même rappelé que des normes strictes doivent être respectées par les agriculteurs pour les installations d'élevage.

La question des terrains pollués présents dans la zone industrialo-portuaire est soulevée. Ceux-ci peuvent en effet avoir un impact sur la qualité de l'eau, il est donc important de les considérer. Il est précisé que les terrains de l'ancienne usine Fertil'Adour sont en cours de dépollution.

Il est enfin précisé que la situation actuelle sur la zone industrialo-portuaire est l'héritage de toutes les activités passées. La réglementation a largement évolué et encadre strictement toutes les activités en place actuellement pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement.

- **Les déchets flottants**

Marie Bareille évoque la thématique des déchets flottants en précisant que l'état des lieux du SAGE contiendra un bilan sur les différentes opérations de ramassage des déchets existantes ou ayant existé sur l'Adour et les plages.

Synthèse des discussions

La MIFEN qui est chargée de certaines des opérations de ramassage notamment sur l'Adour devra être contactée pour optimiser ce travail.

Une question est posée sur les raisons de l'arrêt de l'exploitation du barrage à déchets flottants à Urt. Il est précisé que cette expérimentation menée par l'Institution Adour sur près de 10 ans a été interrompue car le bilan financier n'était pas favorable à son maintien : les coûts de récupération des déchets sur l'Adour à Urt étaient importants et ne modifiaient que très peu les coûts de récupération sur les plages, pour lesquels la part fixe de l'opération est très majoritaire par rapport à la part variable liée aux volumes récupérés. De plus, les volumes récupérés sur l'Adour, qui semblent certes importants, sont pourtant très faibles comparés aux volumes récupérés sur les plages. Il est enfin précisé pour information que plus de 95% des volumes récupérés sont constitués de bois, qui n'est pas considéré comme un déchet par la réglementation.

- **Les eaux souterraines**

Marie Bareille présente les masses d'eau souterraines de la DCE situées sur le périmètre du SAGE et les états quantitatif et chimique de chacune d'elles ainsi que les échéances fixées pour l'atteinte du bon état.

Synthèse des discussions

Pas de remarques.

- ✓ **Idée d'une analyse socio-économique du territoire Adour aval et du SAGE**

Cf. diaporama joint

Marie Bareille évoque la possibilité de réaliser une étude complémentaire d'analyse socio-économique du territoire Adour aval et du SAGE dans le cadre de son élaboration. Cette proposition sera faite à la CLE qui décidera de sa réalisation ou pas. Les membres de la commission accueillent la proposition de manière plutôt favorable.

- ✓ **Conclusion**

Une première version de l'état des lieux du SAGE sera soumise à la consultation de tous les membres des commissions dans les mois à venir, sur laquelle ils pourront apporter leurs éventuelles remarques. Si nécessaire, la commission sera à nouveau réunie dans cette phase d'état des lieux du SAGE.

Madame Dequeker remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

SAGE Adour aval

Commission thématique « Qualité de l'eau »

17 décembre 2015 – 10 heures – Bayonne, salle Bakia

Feuille de présence

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Hervé	DARRIGADE	SMBA	herve.darrigade40@gmail.com
Mathieu	LARRALDE	CA Grand Dax	mlarralde@grand-dax.fr
Thierry	AUDITEAU	DDTM 40 DT Dax	thierry.auditeau@lands.govt
Yves	PONS	Mairie de SAMES	Yves.pons@yahoo.fr
Georges	DE L, N	ARS Aquitaine Folbe DGH - L'Éclaircissement	georges.declin@ars.soste.fr
Caroline	SARRADE	ACBA MDD	c.sarrade@agbb-estbasque.fr
Maïe Laurie	GUILLEMIN	Anglet Nissin environnement	ml-guillemine@anglet.fr
Nicolas	SEVRES	Mifeneq	nifeu@wanadoo.fr
Michel	BOTELLA	SEPARSO 64	michel.BOTELLA@wanadoo.fr
Pierre	BACCARDI	CAPE/ASSOSS F.D.E. AL	pierre.baccardi@stfr.fr
Géraldine	LAFARGUE	EPiE Seignanx Adour	cpiescignanxadour@orange.fr

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Structure</u>	<u>Coordonnées e-mail</u>
Claude	PLINERT	S.I.A.E.P. Boucau/Tarnos Landes / SIS	claudemplinort@gmail.com
Jean Pierre	SÉMELIN	JEPANSO Landes	jpsemelin@hotmail.fr
Jean Claude	Saint Jean	C Aquitaine 64	Jscsaintjean@wanadoo.fr
Julien	BOYER	C. Agriculture 64	j.boyer@pa-chambagri.fr
Christophe	RAMBEAU	Agence de l'eau	christophe.rambeau @eau-adour-garonne.fr
Mathilde	LARQUIER	Agglo Sud Pays Basque	m.larquier@ agglospb.fr
Nicolas	SUSPERRIEN	Institut Filières Aquatiques	irma.susperrien@wanadoo.fr
Mathilde	MONPERRUS	UPPA Fédération TURPA	mathilde.monperrus@univ-pau.fr
Aurélien	DARTHOS	Département des Landes	aurélien.darthos@landes.fr
François	LAPORTE	CCI	francois.laporte@wanadoo.fr " " 5@ "
Freddy	LJUSTICIA	CCI 3PB	f.ljusticia@bayonne.cci.fr
Michel	DUPIN	Police de l'eau DDT 64	michel.dupin@pyrenees- atlantiques.gouv.fr
Magali	DARÉ	Chambre d'Agriculture 40	magali.darre@landes- chambagri.fr



INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



sage
ADOUR AVAL

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour aval

Commission QUALITE DE L'EAU – jeudi 17 décembre 2015

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission) le 17 décembre 2015

www.sage-adouraval.fr

L'Institution Adour

L'Institution Adour est un **établissement public territorial de bassin (EPTB)** qui œuvre pour une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques, et de leurs usages dans le bassin.

Créée en 1978 par les **4 conseils généraux** du bassin de l'Adour : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques.

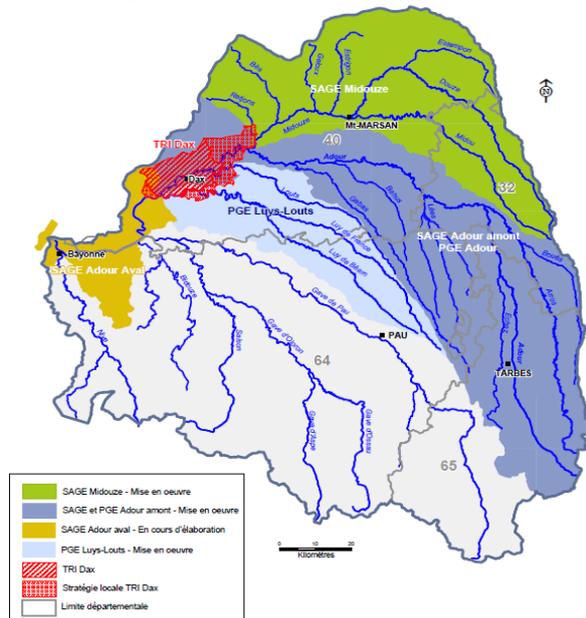
Compétente pour la gestion du fleuve Adour de sa source à l'embouchure, et affluents :

- **Ressource en eau**
plans de gestion des étiages, projets de renforcement de la ressource...
- **Lutte contre les inondations**
entretien de digues et ouvrages de protection, espace de mobilité de l'Adour...
- **Qualité des eaux superficielles**
par l'intermédiaire des SAGE principalement
- **Protection et gestion des milieux aquatiques**
gestion des berges de l'Adour, appuis aux syndicats compétents, animation de site Natura 2000...
- **Continuité écologique**
gestion des poissons migrateurs, équipements d'ouvrages...
- **Mise en place d'une gestion intégrée de l'eau**
2 SAGE mis en œuvre, SAGE Adour aval en élaboration

 Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Les SAGE portés par l'Institution Adour

Situation 2015



sage
MIDOUZE

Mise en œuvre
depuis le 29 janvier 2013
3142 km²
131 communes (32,40)

sage
ADOUR AMONT

Mise en œuvre
depuis le 19 mars 2015
4513 km²
488 communes (65,32,40,64)

sage
ADOUR AVAL

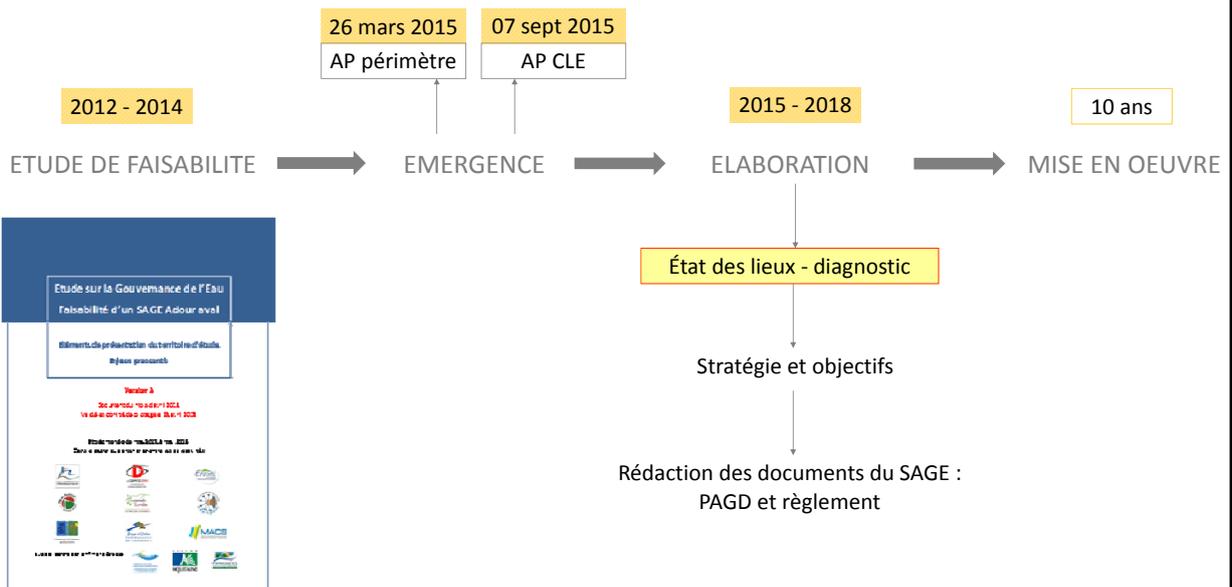
Elaboration
Périmètre arrêté
CLE arrêtée
622 km²
53 communes (40,64)



© IGN BD-CARTO

025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
aval.fr

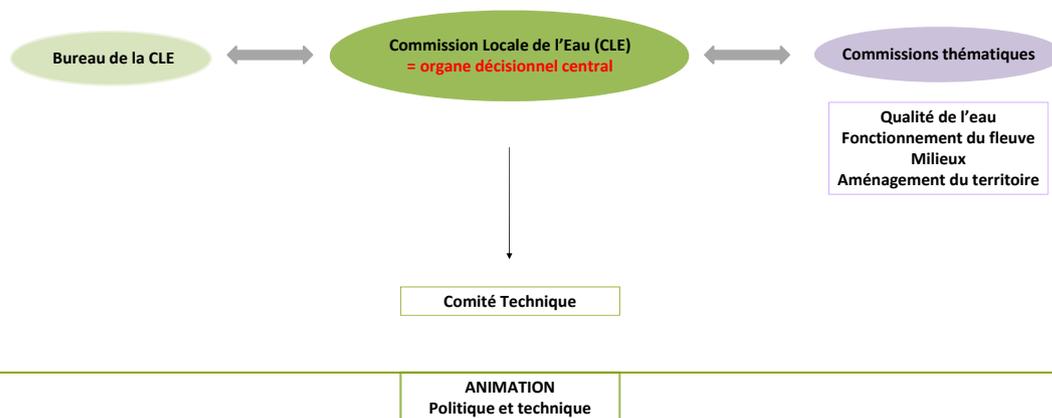
Où en est-on de l'élaboration du SAGE?



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Rappel de l'organisation de la concertation pour le SAGE



Commissions thématiques

Commission QUALITE DE L'EAU

Qualité DCE, assainissement, bactériologie / qualité eaux de baignade, AEP, industrie et eau, agriculture et eau, déchets flottants, etc.

Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

Ouvrages (digues, portes, seuils...), aménagements du fleuve, gestion des barthes, des niveaux d'eau, inondation, submersion, etc.

Commission MILIEUX

Gestion des cours d'eau, zones humides, biodiversité, continuité écologique, etc.

Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Evolution démographique, tourisme, vision prospective AEP et assainissement, l'eau dans les docs d'urbanisme, inondations, etc.

Le rôle de la commission QUALITE DE L'EAU

Extrait des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Adour aval :

La composition des commissions est élargie à des personnes extérieures à la CLE dans la mesure où elles présentent des assurances en matière de représentativité et /ou de compétences en relation avec le travail de la CLE et avec le périmètre du SAGE Adour aval.

Leur but est d'approfondir l'examen de certains dossiers avant leur soumission à la CLE et d'élargir la concertation au-delà de ses membres.

Les présidents des commissions sont désignés par le Président de la CLE. Ils ont pour principales missions l'animation de la commission et le rapportage de ses travaux auprès de la CLE et du Bureau.



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Objectifs de la réunion

- ➔ **Présenter les éléments de connaissance sur la qualité de l'eau**
 - ➔ **Présenter les grands enjeux pressentis**
 - ➔ **Discuter, compléter, modifier ces éléments**
- ➔ pour travailler l'état des lieux du SAGE Adour aval sur la qualité de l'eau
 - ➔ en vue de sa formalisation par la CLE en 2016



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Rappel du périmètre du SAGE



Périmètre du SAGE Adour aval
INRA - L'ÉCOLOGIE, 2006 - 18/02/2015

Périmètre du SAGE Adour aval
 "Partie de la masse d'eau "Planche de l'Adour" intégrée au SAGE Côtiers Basques"

Un périmètre hydrographique de 622 km²
 53 communes, 9 EPCI,
 2 départements, 1 région

Un contexte hydrographique à ne pas oublier...



Les outils de gestion intégrée sur le BV de l'Adour
 INRA - L'ÉCOLOGIE, 2006 - 18/02/2015

Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - age-adouraval.fr

Que contiendra l'état des lieux du SAGE ?

Présentation générale du territoire Adour aval
 Le bassin versant Adour aval : géographie, relief et paysages, climat, hydrographie, hydrologie, géologie et hydrogéologie, occupation du sol, démographie...
 Les milieux aquatiques existants
 Les bassins versants limitrophes

Acteurs de l'eau et compétences
 Les collectivités territoriales
 Les organismes parapublics / associations / fédérations / usagers
 L'Etat et ses établissements publics

Le contexte règlementaire
 DCE/LEMA/SDAGE, Directive Inondation, Directive eau de baignade, DCSMM

Les usages de l'eau par les collectivités
 L'alimentation en Eau Potable
 L'assainissement collectif
 L'assainissement individuel
 L'eau et l'aménagement du territoire

Les activités socio-économiques
 L'agriculture du bassin versant Adour aval
 L'activité industrielle
 La pêche professionnelle
 Tourisme et loisirs

La qualité des eaux superficielles (physico-chimique, chimique, biologique, bactériologique)
 Les réseaux de suivi de la qualité des eaux
 Analyse des données de qualité
 Synthèse des études existantes sur le territoire
 Zoom sur les déchets flottants

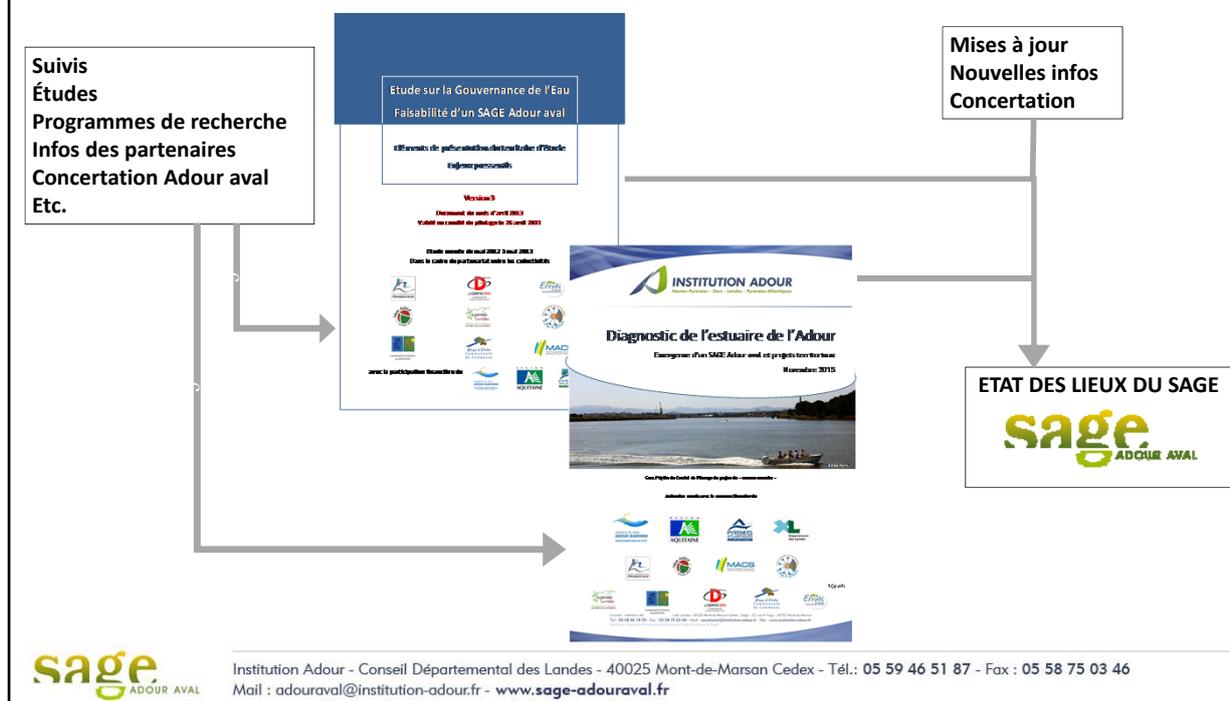
Gestion quantitative
 Les prélèvements d'eau
 Les inondations sur l'aval de l'Adour

Milieux naturels et biodiversité
 Inventaires et protections de sites naturels
 Les cours d'eau du bassin Adour aval : état, fonctionnement, gestion
 La continuité écologique et la gestion des ouvrages
 Les zones humides



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Les documents supports pour l'état des lieux du SAGE



QUALITE DE L'EAU :
*Les premiers éléments de connaissance
et les enjeux pressentis*

Les enjeux au regard de la DCE et du SDAGE

code masse d'eau	nom masse d'eau	mefm	état écologique	état chimique	objectif écologique	objectif chimique
FRFRT6_1	Ruisseau de Jouanin	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRT6_2	Ruisseau de Lespontès	NON	moyen	bon	bon état 2021	bon état 2015
FRFRT6_3	Ruisseau de Bezincaam	NON	moyen	non classé	bon état 2021	bon état 2015
FRFRT6_5	Ruisseau de Castreyan	NON	moyen	non classé	bon état 2021	bon état 2015
FRFRT6_6	Ruisseau du Moulin	NON	moyen	non classé	bon état 2021	bon état 2015
FRFRT6_7	Ruisseau de Lorta	NON	moyen	non classé	bon état 2021	bon état 2015
FRFRT6_8	Canal du Moulin de Biaudos	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRT6_9	L'Ardanavy	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRT7_1	Ruisseau du Moulin Esbouc	NON	moyen	non classé	bon état 2021	bon état 2015
FRFRT7_2	Ruisseau d'Aritxague	OUI	moyen	non classé	bon potentiel 2027	bon état 2015
FRFR455	La Joyeuse du confluent de la Bardolle (incluse) au confluent de l'Adour	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRR455_1A	La Joyeuse du Garraldako Erreka à la Bardolle	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRR455_1B	La Joyeuse de sa source au Garraldako Erreka	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRR455_2	Ruisseau de Lartasso / Ruisseau de Chantus	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRR455_3	La Bardolle / Ruisseau d'Artigues	NON	bon	non classé	bon état 2015	bon état 2015
FRFRR455_4	Ruisseau Suhyaundia	NON	moyen	non classé	bon état 2021	bon état 2015
FRFT06	Estuaire Adour Amont	NON	médiocre	non classé	bon état 2027	bon état 2021
FRFT07	Estuaire Adour Aval	OUI	médiocre	mauvais	bon potentiel 2027	bon état 2015
FRFC10	Panache de l'Adour	NON	bon	très bon	bon état 2015	bon état 2015



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Les enjeux au regard de la DCE et du SDAGE

code masse d'eau	nom masse d'eau	objectif écologique	paramètres justifiant la dérogation	objectif chimique	paramètres justifiant la dérogation
FRFRT6_1	Ruisseau de Jouanin				
FRFRT6_2	Ruisseau de Lespontès	bon état 2021	MO, MX, MP, PE, RH		
FRFRT6_3	Ruisseau de Bezincaam	bon état 2021	MA, MO, MX, MP		
FRFRT6_5	Ruisseau de Castreyan	bon état 2021	MA, MO, MX, MP, PE		
FRFRT6_6	Ruisseau du Moulin	bon état 2021	PE		
FRFRT6_7	Ruisseau de Lorta	bon état 2021	MA, MO, MX, MP, PE		
FRFRT6_8	Canal du Moulin de Biaudos				
FRFRT6_9	L'Ardanavy				
FRFRT7_1	Ruisseau du Moulin Esbouc	bon état 2021	MA, MO, MX, MP		
FRFRT7_2	Ruisseau d'Aritxague	bon potentiel 2027	CM		
FRFR455	La Joyeuse du confluent de la Bardolle (incluse) au confluent de l'Adour				
FRFRR455_1A	La Joyeuse du Garraldako Erreka à la Bardolle				
FRFRR455_1B	La Joyeuse de sa source au Garraldako Erreka				
FRFRR455_2	Ruisseau de Lartasso / Ruisseau de Chantus				
FRFRR455_3	La Bardolle / Ruisseau d'Artigues				
FRFRR455_4	Ruisseau Suhyaundia	bon état 2021	MA, MO, MX, MP		
FRFT06	Estuaire Adour Amont	bon état 2027	IC	bon état 2021	MI, MX
FRFT07	Estuaire Adour Aval	bon potentiel 2027	IC		
FRFC10	Panache de l'Adour				

BI	Benthos invertébrés	MI	Matières inhibitrices
CM	Conditions morphologiques	MX	Métaux
FA	Flore aquatique	PE	Pesticides
IC	Ichtyofaune		
MA	Matières azotées		
MO	Matière organique		
MP	Matières phosphorées		
MX	Métaux		
NI	Nitrates		
PE	Pesticides		
RH	Régime hydrologique		



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr

edex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46

Bilan DCE**Objectif à poursuivre → atteindre le bon état (ou bon potentiel) aux échéances fixées**

Pour l'Adour : mauvais état chimique : TBT déclassant

concentrations en mercure en particulier, et autres métaux

bruit de fond en pesticides

concentrations importantes en PCB

physico-chimie : bon état, peu d'eutrophisation, quelques dégradations N et P

biologie : état médiocre au regard de l'indicateur poisson ELFI

morphologie très dégradée

Les affluents dans les barthes vers l'amont : Lespontes, Bezincam, Castreyan, Ru du Moulin, Ru de Lorta

Dégradations pour les matières organiques, azotées, phosphorées, métaux, pesticides et bactériologie

Les affluents en secteur urbain : Moulin d'Esbouc et Aritxague

Fortes pressions morphologiques sur l'Aritxague

Ruisseau de Suhyhandia :

Dégradations pour les matières organiques, azotées, phosphorées, métaux



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Les enjeux au regard de la Directive Eau de Baignade**10 plages suivies sur la masse d'eau du Panache de l'Adour**

8 plages d'Anglet

2 plages de Tarnos

Analyse synthétique des profils des eaux de baignade: sources de pollution, mesures de gestion...

→ l'Adour est identifié comme source de pollution pour les 2 premières plages d'Anglet

→ pour les autres plages, l'influence des petits cours d'eau côtiers est prépondérante

Classement des plages au regard de la nouvelle directive

→ plage de la Barre en bonne qualité, les autres en excellente qualité

Gestion active et fermetures préventives

→ mise en évidence d'épisodes de dégradations de la qualité

→ gestion des acteurs compétents pour la sécurité des baigneurs

**Liens entre pluviométrie locale / débits de l'Adour / débits de la Nive
et la qualité des eaux de baignade**



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Bilan bactériologique

Un enjeu fort → lien avec l'enjeu de qualité des eaux de baignade

Pollution bactériologique chronique élevée dans l'Adour et ses affluents

situation confirmée par de nombreux suivis et études
 impact potentiel sur la qualité de l'eau des plages
 origine humaine / animale de la bactériologie ?

Plusieurs échelles d'influence mises en évidence :

- 1) influence des rejets locaux prépondérante en période d'étiage en cas de pluviométrie locale
 - enjeu majeur de gestion des systèmes d'assainissement par temps de pluie
 - gestion active des gestionnaires de la baignade pour la sécurité sanitaire
- 2) influence de l'amont de l'Adour prépondérante lors de débits soutenus du fleuve
- 3) influence de la Nive notable à l'étiage

Connaissances à actualiser sur le recensement et la caractérisation des rejets bactériologiques dans l'estuaire de l'Adour et ses affluents et sur le devenir des bactéries dans l'Adour (cynétique de disparition bactérienne)



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Les données scientifiques de suivis, d'études, de programmes de recherche...

De nombreux programmes de recherche et suivis plus ou moins ponctuels sur l'Adour : depuis les années 90

GIS ECOBAG 2000-2003 : caractérisation de la contamination de l'estuaire de l'Adour

Etude Seamer 2001 : modélisation du panache de l'Adour

Etude Ginger 2009 : connaissance des pollutions bactériologiques dans l'Adour

Observatoire de l'Estuaire de l'Adour 2011-2014 : qualité de l'Adour et fonctionnement hydrosédimentaire

Projet EXPLOR 2012-2014 : sources de contaminants émergents dans l'estuaire

etc.

→ Liste et résumés de chaque étude

→ Comparaison et synthèse des conclusions



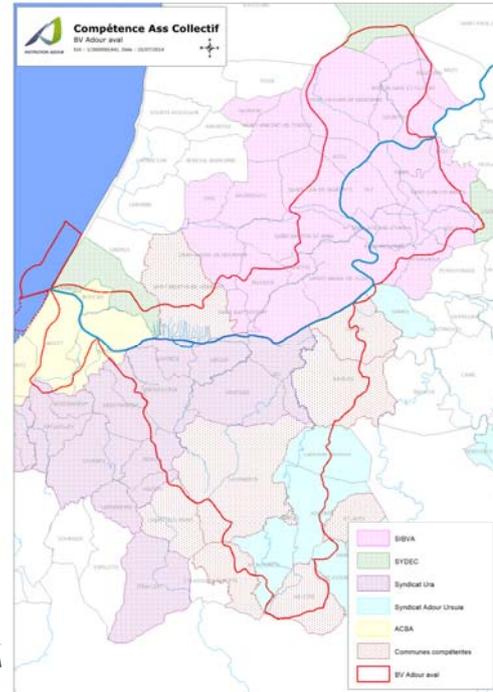
Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'assainissement collectif sur le territoire du SAGE

Les acteurs compétents

Évolution à venir avec la mise en œuvre de la loi NOTRe

4 syndicats : SIBVA, SYDEC, Ura, Adour Ursuia
 1 EPCI : ACBA
 9 communes



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-M
 Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'assainissement collectif sur le territoire du SAGE

Les stations d'épuration

31 STEP dans le périmètre du SAGE
+ 3 STEP hors BV qui déversent dans l'Adour
 (+ STEP dans la zone d'influence à proximité du périmètre SAGE)

190 à 112 000 EH
260 000 EH au total, dont 170 000 sur l'agglomération aval

Un parc de STEP globalement récent et performant

2 non-conformités pour équipement :

- St Lon les mines : projet à l'étude
- Bayonne St Bernard : non conforme mais rejets OK

Question de la sensibilité des milieux récepteurs aux rejets de STEP → rejets vers l'Adour progressivement généralisés



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-M
 Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'assainissement collectif sur le territoire du SAGE

Le fonctionnement des réseaux de collecte

La majorité des réseaux sont séparatifs
Quelques secteurs unitaires

Gestion du temps sec OK

Enjeu fort de gestion du temps de pluie

- Sensibilité des réseaux à la pluie généralisée ; rejets par temps de pluie
- enjeu fort de connaissance des réseaux (jusqu'aux branchements privés en séparatif)
- question de la qualité des eaux pluviales notamment en secteur urbanisé
- Évolution du régime des pluies ; changement climatique
- Lien avec l'enjeu de qualité des eaux de baignade à l'aval



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-M
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'assainissement non collectif sur le territoire du SAGE

Les acteurs compétents

Évolution à venir avec la mise en œuvre de la loi NOTRe

4 syndicats : SIBVA, SYDEC, Ura, Adour Ursuia
5 communes

Variabilité des compétences :

- contrôle (a minima et obligatoire)
- entretien
- réhabilitation



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-M
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'assainissement non collectif sur le territoire du SAGE

Situation de l'assainissement individuel

Bilan à venir sur le nombre d'installations total / non conformes avec impact sur l'environnement

Impact de l'ANC fonction de :

- la conformité des installations
- leur densité dans l'espace
- la proximité des réseaux aquatiques superficiels

→ Idée d'une cartographie ?

Nouvelle réglementation de 2012 :

- Nouveau classement des installations
- Possibilité de définir des zones à enjeux sanitaires ou environnementaux (1 cas à Bayonne)

Enjeu fort sur la mise en œuvre effective des réhabilitations par les particuliers



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'eau potable sur le territoire du SAGE

Organisation de la production et de la distribution

Évolution à venir avec la mise en œuvre de la loi NOTRe

1 syndicat de production majeur : le SMUN

8 syndicats de production/distribution :

SIBVA, SYDEC, Ura, SIAEP Boucau Tarnos Ondres St Martin de Sx, SIAEP région de Bidache, SIAEP Mendionde Bonloc, SIAEP, Macaye Louhossoa, SIAEP de l'Arbéroue

4 communes



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Mc
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'eau potable sur le territoire du SAGE

Les captages sur le territoire du SAGE et alentours

La distribution d'eau potable dépasse les périmètres hydrographiques...

20 captages dans le périmètre du SAGE
18 captages hors du périmètre du SAGE

Captage majeur sur la Nive (jusqu'à 400 000 personnes alimentées en été)
Nombreux captages dans le piémont pyrénéen
Captages à Orist et St Lon les Mines
Captages à Anglet



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Mc
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'eau potable sur le territoire du SAGE

Les captages sur le territoire du SAGE et alentours

Qualité de l'eau :

L'eau distribuée est de bonne qualité

Captage de la Nive en eau superficielle = vulnérable

Enjeu important sur les captages d'Orist → pesticides sur les eaux brutes

Enjeu sur les interconnexions de réseaux :

Connexion vers le captage d'Ondres établie avec le SMUN
Démarches de sécurisation et d'interconnexions à mettre en cohérence à l'échelle élargie : **vision prospective** à développer



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Mc
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'agriculture et la qualité d'eau

Trois « paysages » agricoles :

- vallée de l'Adour dominé par de grandes cultures de maïs et de céréales
- piémont pyrénéen orienté vers l'élevage, majoritairement de brebis = grandes surfaces de prairies et pâtures
- pratiques agricoles spécifiques dans les zones de barthes de l'Adour, notamment les barthes dites « traditionnelles »

Deux orientations principales :

- maïsiculture
- élevage



eutrophisation dégradations constatées en N et P sur la majorité des cours d'eau
contamination par les produits phytosanitaires Poll diffuse + cas de l'AEP à Orist
apports importants de matières en suspension mais influence importante du BV
contamination bactériologique lien fort avec la qualité des eaux de baignade



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'industrie et la qualité d'eau

Les établissements impactants pour l'eau

- 19 établissements redevables AEAG
- 20 ICPE soumises à autorisation avec autosurveillance EAU

Une activité variée

- Agroalimentaire
- Construction aéronautique et spatiale
- Sidérurgie
- Produits azotés et engrais
- Etc.

→ Rejets et impacts variés

Port de Bayonne = concentration de l'enjeu industriel

Autres activités : cumul des PME, TPE → notion de pollution diffuse

Influence des BV limitrophes



sage
ADOUR AVAL

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-M
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

L'industrie et la qualité d'eau

Enjeu majeur sur l'assainissement dans la zone industrialo-portuaire

Connaissances à améliorer sur l'assainissement de manière générale

eaux industrielles, usées ou pluviales
en assainissement collectif ou individuel

Question sur la qualité des eaux pluviales de manière générale

Enjeu de connaissance des réseaux existants → cartographie des rejets à exploiter

vieux réseaux
identification des gestionnaires

Aménagements des aires techniques à améliorer et sensibilisation des usagers



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Les déchets flottants

Bilan des opérations de ramassage de déchets flottants

exploitation d'un barrage à déchets flottants sur l'Adour de 2005 à 2013 par l'Institution Adour
ramassage sur les plages des littoraux basque et landais
ramassage au large par Kosta Garbia
ramassage sur les berges de l'Adour dans le Port par la CCI

Données d'études complémentaires ?

Étude Surfrider Foundation...

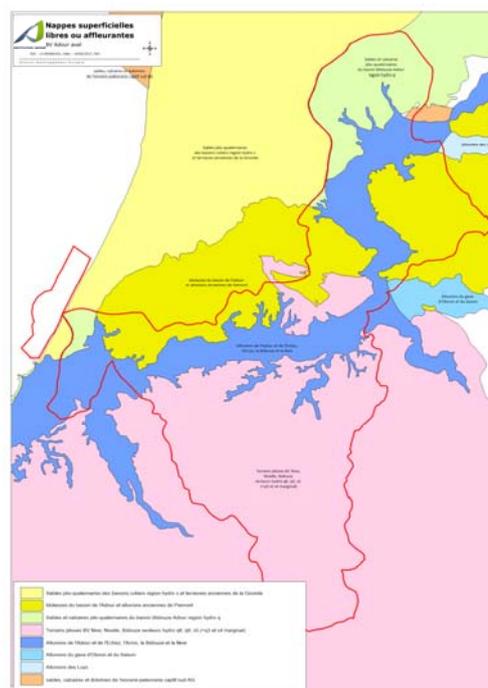


Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Les eaux souterraines

4 masses d'eau souterraines libres de la DCE :

- Terrains plissés des BV de la Nive, la Nivelle et la Bidouze
- Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive
- Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de piémont
- Sables et calcaires plio-quaternaires du bassin Midouze et Adour



Les eaux souterraines

code masse d'eau	nom masse d'eau	type	état quantitatif	état chimique	objectif quantitatif	objectif chimique
FRFG028	Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	A	mauvais	mauvais	bon état 2021	bon état 2027
FRFG044	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	IL	bon	mauvais	bon état 2015	bon état 2027
FRFG046	Sables et calcaires plio-quaternaires du bassin Midouze Adour	DS	bon	mauvais	bon état 2015	bon état 2027
FRFG052	Terrains plissés BV Nive, Nivelle, Bidouze	IP	bon	bon	bon état 2015	bon état 2015

code masse d'eau	nom masse d'eau	type	objectif quantitatif	paramètres justifiant la dérogation	objectif chimique	paramètres justifiant la dérogation
FRFG028	Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	A	bon état 2021	DQ	bon état 2027	NI, PE
FRFG044	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	IL			bon état 2027	PE
FRFG046	Sables et calcaires plio-quaternaires du bassin Midouze Adour	DS			bon état 2027	NI, PE
FRFG052	Terrains plissés BV Nive, Nivelle, Bidouze	IP				

colonne	sigle	Définition
Type	A	Alluvial
	DS	Dominante sédimentaire non alluviale
	EV	Edifice volcanique
	S	Socle
	IL	Système imperméable localement aquifère
Paramètre justifiant l'exemption	IP	Système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées de montagne
	DQ	Déséquilibre quantitatif
	NI	Nitrates
	PE	Pesticides

Les éventuelles études complémentaires

Analyse socio-économique du territoire Adour aval et du SAGE *financement possible AEAG / Région à 80%*

Objectifs :

- Caractériser économiquement le territoire et les usages de l'eau
 - phase état des lieux / diag
- Aider au choix des mesures du SAGE par des analyses coût/efficacité/bénéfice
 - phase scénario / choix stratégie
- Chiffrer au final les mesures du SAGE et déduire la capacité financière du territoire pour les assumer
 - phase rédaction des documents du SAGE

L'analyse économique n'apporte pas forcément les solutions, mais permet de préciser les débats au regards d'éléments économiques concrets ; elle permet de faire le choix de mesures efficaces et soutenables financièrement.

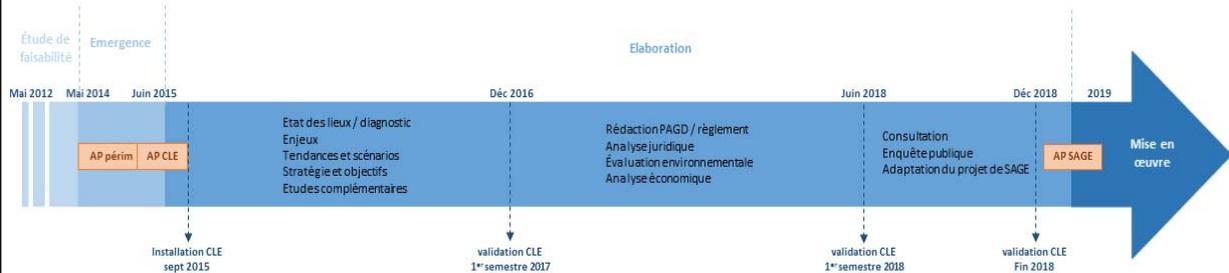
Exemples d'enjeux économiques majeurs du territoire du SAGE :

- Tourisme et qualité des eaux de baignade – investissements pour l'assainissement
- Qualité d'eau potable vis-à-vis des produits phytosanitaires – enjeu économique agricole
- Gestion des digues de l'Adour – impacts économiques des inondations
- Surcoûts des services de l'eau pour les populations saisonnières



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Calendrier de travail



Calendrier indicatif :

- Déc/Jan : réunions des commissions thématiques
- consultation sur une 1^{ère} version de l'état des lieux
- 1^{er} semestre 2016 : réunion de CLE

→ Validation état des lieux / diagnostic en 2016



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Le SAGE Adour aval sur Internet

Site Internet de l'Institution Adour

<http://www.sage-adouraval.fr>

Site Internet Gest'Eau

<http://www.gesteau.eaufrance.fr>



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Merci de votre attention

Coordonnées de l'animatrice :

Marie Bareille

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr